

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2011 A 20 h 30

**Présents** : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F.LAUNAY, P.ANGIBAUD, E.BIRET, M. BRUNEAU, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés** : M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE,

**Secrétaire de séance** : P. ANGIBAUD.

**Convocation** : 25 février 2011



### CONVENTION FAMILLE RURALE SAINT-COLOMBAN

Madame Gisèle VAILLANT, responsable de la petite enfance, présente à l'assemblée un projet de convention à passer avec l'association Famille Rurale de Saint-Colomban pour l'accueil des enfants de La Limouzinière à la halte garderie de Saint-Colomban.

Le nombre d'heures prévu en 2010 ayant été dépassé un avenant à hauteur de 112 heures pour un montant de 405.00 euros est proposé pour solder 2010.

La convention 2011 prévoit une fréquentation de 1 500 heures soit une participation financière de la commune de La Limouzinière de 5 400.00 euros, le coût horaire facturé étant de 3.60 euros.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention 2010 et la convention 2011, charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

### PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe à l'enfance et aux affaires scolaires, présente les propositions de la commission pour les participations financières 2011.

Ces participations sont calculées en fonction du nombre d'élèves inscrit à la rentrée de septembre dans chaque école, soit :

- Gaston Chaissac : 185 élèves
- Saint Joseph : 150 élèves conventionnés

La commission propose de revaloriser de + 2.00 % les fournitures scolaires et les activités extra-scolaires.

#### Convention OGEC Ecole Saint Joseph :

Pour l'année scolaire 2009/2010 le coût d'un élève au groupe scolaire Gaston Chaissac était de 532.00 €.

La participation de la commune serait de 532 € x 150 élèves = 79 800.00 € pour 2011 soit 6 650.00 €/mois.

L'assemblée autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec l'OGEC.

#### Fournitures scolaires :

Le montant 2010 (33.34 €) est réévalué de + 2.00 % soit une somme par élève de 34.00 €.

Chaque école se voit donc attribuer un crédit de :

- Gaston Chaissac : 185 x 34.00 € = 6 290.00 €
- Saint Joseph : 150 x 34.00 € = 5 100.00 €

La commune règle directement les factures aux fournisseurs dans la limite des crédits ouverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, vote les participations financières aux fournitures scolaires.

## Activités extra-scolaires :

Cette dotation versée aux associations des parents d'élèves sert à financer les sorties scolaires, voyages de fin d'année.

En 2010 son montant était de 14.28 € par élève soit pour 2011 :  $14.28 \text{ €} \times 102 \% = 14.56 \text{ €}$ .

- APE Gaston Chaissac :  $14.56 \text{ €} \times 185 = 2\,693.60 \text{ €}$
- APEL Saint Joseph :  $14.56 \text{ €} \times 150 = 2\,184.00 \text{ €}$

Après la sortie de Madame Patricia ANGIBAUD, intéressée à cette délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, vote les participations financières aux activités extra-scolaires.

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2011

Le Conseil municipal étudie les propositions de subventions pour 2011 établies par la Commission des finances.

Après la sortie de Madame Patricia ANGIBAUD et de Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ, intéressés à la présente délibération, le Conseil municipal attribue à l'unanimité les subventions ci-dessous :

APE Gaston Chaissac (14.56 € x 185 élèves).....	2 693.60
APEL La Limouzinière (14.56 € x 150 élèves).....	2 184.00
F.C. Logne & Boulogne .....	1 412.00
Karaté Kobudo La Limouzinière.....	500.00
Athlétic Retz Sud Lac.....	70.00
Lim Danse La Limouzinière .....	300.00
Taekwondo La Limouzinière.....	180.00
ES Logne La Limouzinière.....	100.00
St Colomban Tennis de Table.....	140.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière .....	125.00
Ecole de musique, St Philbert 251.00 € x 6 élèves .....	1 506.00
Société de chasse, La Limouzinière .....	235.00
Familles Rurales - Centre aéré, La Limouzinière .....	4 000.00
Familles Rurales - Accueil mercredi et petites vacances.....	3 500.00
Office municipal, La Limouzinière .....	3 169.00
Familles Rurales Saint Colomban CLSH. ....	355.50
Familles Rurales Saint Colomban Halte Garderie 2011 3.60€*1 500 heures	5 400.00
Familles Rurales Saint Colomban Halte Garderie reliquat2010 .....	716.40
La Limouzinière d'hier à aujourd'hui.....	100.00
Société des Historiens du Pays de Retz .....	50.00
Musique et Danse 44 (1.20 €/hab + 15.24 €) .....	2 556.84
Foot Fête F... ..	961.49
A.D.V.C. 44 Ass. Conjoint Survivant.....	32.00
A.D.T. Secteur Machecoul .....	205.00
CLIC Vivre son âge, Legé .....	1 271.00
Amis MAS, Loroux Bottereau .....	80.00
IME Le Cenro Vertou .....	160.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert .....	200.00
ASCODE.....	120.00
Sclérosés en plaques .....	25.00
Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière .....	1 100.00
Amicale des Donneurs de sang - St Philbert.....	110.00
Amicale Sapeurs pompiers- St Philbert .....	110.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban .....	110.00
La Prévention Routière .....	100.00

ADAPEI Sud Loire .....	60.00
Restaurants du cœur .....	272.00
Retz' Agir - Machecoul .....	2 753.40
Inseretz Pornic .....	838.00
Association Onco Plein Air .....	80.00
Tiyenta France St Philbert de G.Lieu .....	80.00
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes .....	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique .....	313.95
Association Départementale d'Information sur le Logement .....	80.00
Fondation du Patrimoine.....	100.00
SPA 1.00 € x 2 049 .....	2 049.00
AFN, La Limouzinière .....	81.00
Bleuets de France .....	25.00
Association des Paralysés de France.....	200.00

**Soit un total de ..... 40 701.18 Euros**

Les subventions aux associations CAPL Corcoué s/logne, Famille Rurale La Limouzinière, Association Lutte anti grêle et Ecole d'Angreviers Gorges feront l'objet d'une autre délibération dans l'attente de compléments d'information.

Sur proposition de la Commission de finances, le Conseil municipal décide d'inscrire un crédit global de 59 000.00 € à l'article 6574 du BP 2011.

### **COMPTES ADMINISTRATIF - COMMUNE 2010**

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 de la Commune établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 1 611 016.00 €  
 Recettes : 1 927 561.54 €  
 Excédent : 316 545.54 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 1 204 358.15 €  
 Recettes : 777 160.86 €  
 Déficit : 427 197.29 €

Le résultat net négatif est donc arrêté à : 110 651.75 € hors restes à réaliser.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 de la Commune.

### **COMPTES ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2010**

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 du service assainissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

### **Section d'exploitation :**

Dépenses : 112 283.04 €  
Recettes : 257 697.60 €  
Excédent : 145 414.56 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 173 798.47 €  
Recettes : 123 916.56 €  
Déficit : 49 881.91 €

Soit un excédent global de : 95 532.65 €.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du service assainissement.

### **COMPTES ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2010**

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 lotissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 487 419.12 €  
Recettes : 1 599 861.56 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 838 840.53 €  
Recettes : 838 840.53 €

Soit un excédent global de 112 442.44 euros.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget annexe lotissement.

### **COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2010**

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2010 dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTES DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2010**

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2010 du service assainissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du

passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTES DE GESTION - LOTISSEMENT 2010**

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2010 du service lotissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service lotissement dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **MARCHE ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUB LIC**

Madame Esmangart de Bournonville donne un compte rendu de la consultation lancée pour l'établissement du diagnostic accessibilité des bâtiments recevant du public. Douze dossiers ont été remis dans les délais.

Lors de l'ouverture des plis, des écarts importants ont été constatés (1<sup>ère</sup> offre à 3 020,00 euros HT, dernière à 12 855,00 euros).

L'analyse des offres, en tenant compte du prix pour 60 % et de la valeur technique de l'offre pour 40 % fait apparaître que l'offre A2CH est la mieux disante pour un coût de 4 029,90 euros H.T.

Il est proposé, à l'assemblée, de retenir A2CH pour le diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de marché à intervenir avec la société A2CH et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

### **ACQUISITION MOBILIER SALLE HENRI IV**

Dix sociétés ont répondu à la consultation pour le renouvellement du mobilier de la salle Henri IV (60 tables – 240 chaises).

La commission d'appel d'offres a testé le matériel présenté (poids, ergonomie, aspect, solidité,...) et a retenu les mobiliers suivants :

- tables 4 pieds fournies par la société ARVOR – BUREAU au prix de 159,00 euros la table, soit un marché de 9 540,00 euros HT, coloris chêne royal.
- chaises seront fournies par la société SIMIRE pour un prix unitaire de 20,80 euros HT, soit 4 992,00 euros HT avec piètement époxy et coque noire.

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission et décide de passer commande des chaises et tables retenues.

## **PROGRAMME VOIRIE 2011**

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville, Adjoint responsable de la voirie, fait part à l'assemblée des conclusions de la Commission de voirie.

En fonctionnement la Commission propose un programme comprenant :

### **- Curages de fossés**

- CR 325 La Freudière – Le Freuche 1 400 ml
- CR 326 Le Bas Freuche 930 ml
- CR 332 La Roche-Les Brulots 540 ml
- VC 213 La Hte Egonniere-Le Guignaud 1 470 ml
- CR 335 Le Guignaud d'en Bas 200 ml
- CR 384 La Roche 1 680 ml
- CR 317 La Crollerie 640 ml
- CR 351 Le Maupas le Reinerie 3 350.00 ml
- CR 310 Les Salles 425.00 ml
- CR 352 La Reinerie 1 480.00 ml

Pour une estimation financière de 14 538.00 € TTC environ.

### **- Enduits d'usure**

- VC 213 de la Haute Egonnière 4 600 m<sup>2</sup>
- CR 335 du Guignaud d'en Bas 1 250 m<sup>2</sup>
- VC 212 du Moulinier 4 380 m<sup>2</sup>
- CR 313 du Poirier 650 m<sup>2</sup>

Pour une estimation de coût de 37 430.00 € TTC environ.

## **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2011 :**

La Commission de voirie a retenu les travaux suivants :

### **-Village du Chiron :**

Aménagements de sécurité en accotement de la voie communale n° 202 en réalisant un cheminement piétonnier. Travaux estimés à 14 810.00 euros HT.

### **-Rue Charles de Gaulle :**

Aménagement d'un passage piéton surélevé dans le cadre du PAVE pour un coût estimé de 2 979.00 euros H.T.

### **-Réalisation de purges et rechargements :**

- Rue des Hortensias-La Michelière sur une surface de 130 m<sup>2</sup>
- Rue de la Cordonnerie (travaux à redéfinir)
- CR 311 des Salles pour une surface de 600 m<sup>2</sup> (Seulement pour la partie empierrement, la finition interviendra après la construction des maisons d'habitation).
- VC 215 de la Périnière barreau de stabilisation

#### **Tranche conditionnelle**

- VC 211 du Moulin à la Basse Névelièrre purge et rechargement
- Rue du Moutardier (si les travaux de la Rue de la Vigne du Moulin sont réalisés).

Le Conseil municipal approuve le pré programme présenté et décide de reporter à la réunion du 28 mars la décision définitive quant au programme 2011.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du recrutement de Madame Brigitte GUILLET en tant qu'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à mi-temps pour renforcer le secrétariat de la Mairie.

## **INSTALLATION MEDECIN**

Madame le Maire fait le point sur les contacts pris pour l'installation d'un médecin sur la commune.

## **PLAN COMMUNAL**

Monsieur Samuel DELAUNAY présente l'esquisse du futur plan communal destiné à être distribué en Mairie et demande aux conseillers municipaux de lui faire part de leurs éventuelles remarques.

## **PROCHAINE RÉUNION**

**LUNDI 28 MARS 2011 – 20 H 30**